

## **L'AGENT-SOUSCRIPTEUR MARITIME & TRANSPORTS :**

### **UN METIER A PART ENTIERE**



M. Cyril BRETON,  
Inspecteur commercial chez CDC

### **QUI EST IL ?**

L'Agent d'Assurance Maritimes et Transports, appelé aussi « Agent-Souscripteur » ou « Coverholder » est le mandataire d'une ou plusieurs Compagnies d'assurance positionnées sur le marché de l'assurance Maritime et Transports. Intervenant en France, dans les DOM-TOM et parfois à l'étranger, l'Agent-Souscripteur (AS) dispose d'une importante capacité de souscription. **En outre, il détient de larges pouvoirs tant pour la tarification, la souscription et la gestion des polices d'assurances Corps de navire, Facultés, et Responsabilités, en maritime, terrestre, fluvial et aérien, que pour le règlement des sinistres.**

Il constitue pour les Compagnies d'assurance un réseau commercial efficace, souple, et de haute compétence. Toutes branches d'assurances confondues (Corps, Facultés, Responsabilités). Le volume d'activités des AS français représentent 15% du volume de souscription d'assurances maritimes et transports des Compagnies d'assurance françaises selon le Syndicat des Assureurs Maritime de France (S.A.M.F.) présidé par Monsieur Dominique MONTBARBON.

Véritable métier à part entière, l'AS est une profession connue des professionnels de l'assurance, mais son positionnement et sa fonction dans la chaîne de l'assurance sont parfois méconnus. L'AS est mandataire de compagnies. Ce n'est pas un Courtier Grossiste, même si son mode de fonctionnement est proche.

### **QUE FAIT IL ?**

L'AS évalue les risques qui lui sont présentés et détermine au cas par cas l'exposition maximum, l'étendue de la couverture appropriée et la prime en fonction de la nature des risques. En cas de plein de garantie important l'AS peut proposer une solution en coassurance.

En cas d'affaire nouvelle l'AS rémunère son partenaire, le Courtier d'assurance, au taux du marché, et parfois plus sur certains produits spécifiques, comme c'est le cas pour CHOMEL-DUMAS-CHAVANE avec TRANSPRIVE WEB, l'assurance Transports Privés, souscription d'assurance par Internet.

En cas de sinistre, l'AS analyse et gère les dossiers qui lui sont présentés, en effectue le règlement s'il est dû, et exerce directement les recours éventuels contre les tiers responsables. Il travaille en liens étroits avec des Avocats spécialisés et mandate des Experts et Commissaires d'avaries du monde entier, regroupés en un réseau, dont la liste est gérée par ses soins en fonction des compétences, des connaissances locales et de la qualité des services. L'AS dispose également d'un réseau de 250 correspondants situés dans 153 pays, et agréés par le Comité d'Etude et de Service des Assureurs Maritimes (C.E.S.A.M.).

Doté d'outils informatiques performants, l'AS évalue rapidement les besoins de ses clients, établit des programmes d'assurance sur mesure et transmet des rapports de gestions complets aux Compagnies d'assurance avec lesquelles il entretient des relations de confiance.

Souvent regroupé en syndicat, comme c'est le cas pour le cabinet CHOMEL-DUMAS-CHAVANE qui fait partie du S.A.M.F., l'AS Maritime et Transports constitue un métier passionnant au service des acteurs des transports et des Courtiers d'assurance qui souhaitent assurer et fidéliser cette profession en toute sérénité.

M. Cyril BRETON